

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

EMERIC Production

SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE
☎ 98 90 46 40

EMERIC Production

GUEST HOUSE
FENOÛ
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40

RELECTURE DU CODE ÉLECTORAL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PP 02,03

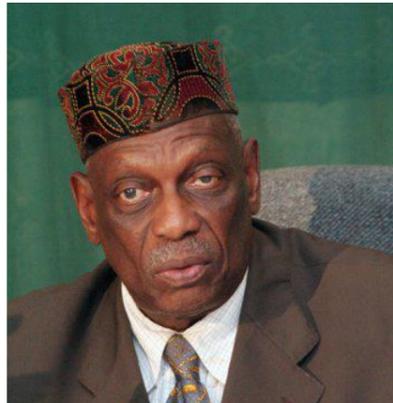
"Les Démocrates" fixés sur leurs amendements ce jour



► Les propositions d'amendement de l'UP le Renouveau

SEMAINE DE LA CONFÉRENCE NATIONALE (19 AU 28 FÉVRIER) P. 02

"Un panthéon pour le Bénin", une réflexion de Moukaram BADAROU



BEMBÈRÈKÈ P. 05

Huit armes à feu et des munitions saisies



CEDEAO P. 04

Levée des sanctions contre le Niger, libération avec effet immédiat de Bazoum

CYCLISME P.04 P. 08

Le ministre des Sports s'imprègne des préparatifs des jeux africains 2024

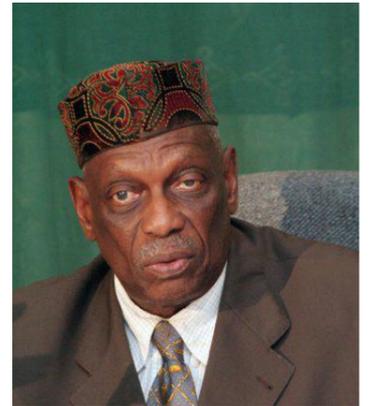
Semaine de la conférence nationale (19 au 28 février)

« Un panthéon pour le Bénin »

19 au 28 février au Bénin, c'est la Semaine de la conférence nationale des forces vives. C'est la Semaine de commémoration de la renaissance de notre cher pays, le Bénin. C'est aussi la Semaine du renouveau démocratique et chaque Béninois où qu'il soit, doit s'en souvenir et jouer pleinement sa partition, modeste soit elle, pour faire avancer le Bénin. Trente quatre (34) ans sont passés mais l'édifice démocratique est là, il faut impérativement travailler à sa consolidation. À l'occasion, j'ai une pieuse pensée pour le Général Mathieu Kérékou, Monseigneur Isidore de Souza, le Professeur Albert Tévoédjrè et tous ceux qui se sont dévoués pour notre commune patrie.

De cette Semaine commémorative, je profite pour réitérer la proposition de la Fondation Conscience Citoyenne au sujet de la nécessité pour l'Etat Béninois de construire un PANTHEON DU BÉNIN qui aura essentiellement pour vocation d'honorer les dignes compatriotes qui ont marqué positivement l'histoire du Bénin. Ce Monument d'exemplarité sera un lieu de mémoire collective d'illustres personnages qui ont

contribué à l'émancipation du peuple Béninois et au rayonnement du Bénin dans le monde. Ce sera un Temple républicain qui permettra de rendre un hommage ultime de la nation Béninoise aux gloires du Bénin. Reposeront pour toujours dans ce Mausolée des Grands Hommes, les dépouilles de tous les dignes filles et fils qui se sont battus pour que le Bénin soit et pour qu'il joue sa partition dans le concert des nations.



Au fronton de ce PANTHÉON DU BÉNIN sera inscrit : « Aux dévoués de la patrie, le Bénin reconnaissant ».

La Fondation Conscience Citoyenne prendra les dispositions nécessaires

et fera les démarches conséquentes pour faire aboutir sa proposition en vue de contribuer à la promotion des valeurs de conscience citoyenne et de l'idéal républicain. Bonne Semaine de Conférence nationale à tous et travaillons au ren-

forcement des acquis du renouveau démocratique Béninois dans l'intérêt supérieur du Bénin et de son vaillant peuple.

Moukaram A.M. BADAROU
Président de la Fondation
Conscience Citoyenne

Examen de la proposition de loi portant modification du code électoral

"Les Démocrates" fixés ce jour à l'Assemblée nationale

Tous les regards sont tournés vers le temple de la Démocratie ce lundi 26 février 2024 après les débats mercredi dernier sur l'acceptation de la proposition de loi portant modification du code électoral du groupe parlementaire "Les Démocrates".

Les réseaux sociaux et certains journaux ont fait de la proposition de loi portant amendement du code électoral du groupe parlementaire "Les Démocrates" leur chou gras. Ce n'est plus aucun doute, le président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLA-



VONOU a eu le temps de prendre contact de cette proposition. Ainsi ce lundi 26 février 2024, comme l'indique la procédure parlementaire, cette proposition de loi fera objet de communication et normalement le président de séance, l'affectera à une commission au besoin.

Maintenant il reviendra à la commission étant donné qu'elle est déjà saisie de l'examen d'une proposition de loi sur le même sujet, de jumeler les deux textes pour en faire un qu'elle soumettra plus tard à la plénière. L'autre alternative, c'est que la commission une fois saisie du texte des Démocrates peut juger l'examen séparément et en ce moment décidera de l'examiner pour une autre session étant donné que cette session extraordinaire porte sur un ordre du jour précis. En tout cas, la bataille des arguments pourra se poursuivre. Wait and see!

du jour
L'Emblème

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : leblèmejour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 Dépôt légal N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: leblèmejour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI
Berinice ALOVOKPINHOU (Stagiaire)

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
F. ADEOTI

Relecture du code électoral au Bénin

Les propositions d'amendement de l'UP le Renouveau

A l'Assemblée nationale du Bénin, le parti Union Progressiste le Renouveau a déposé une proposition visant à apporter une correction à plusieurs articles du code électoral. Cette proposition a été déposée par le président du groupe parlementaire Union Progressiste

le Renouveau, Aké Natondé et a été déjà affectée par le président de l'Assemblée nationale, Louis Gbehounou Vlavanou lors de l'ouverture de la première session extraordinaire de l'année 2024 à la commission des lois et des droits de l'homme pour étude et à toutes les autres commissions perma-

nentes pour avis.

Depuis la demande de la Cour constitutionnelle du Bénin, en date du 4 janvier, enjoignant les députés à modifier le calendrier électoral pour les élections générales de 2026, les trois groupes parlementaires ont entrepris de proposer des lois. Après le Bloc

Républicain soutenant le président Patrice Talon, l'Union Progressiste le Renouveau a fait également ses propositions.

Lire l'intégralité de la proposition de loi déposée par Aké Natondé

PROPOSITION DE LOI PORTANT MODIFICATION ET COMPLEMENT de la LOI N°2019-43 DU 15 NOVEMBRE 2019 PORTANT CODE ELECTORAL EN REPUBLIQUE DU BENIN

Considérant que par décision rendue le 4 janvier 2024, la Cour constitutionnelle, essentiellement :

« - Article 1er : Dit que la requête de monsieur Codjo G. Gbeho est irrecevable

« - Article 2 : Se prononce d'office

« - Article 3 : Dit que l'Assemblée nationale est incitée à modifier le code électoral pour, d'une part, rétablir l'égalité du pouvoir de parrainer à l'égard de tous les maires et, d'autre part, rendre conformes à l'article 49 de la Constitution les dispositions de l'article 142 alinéa 6 de la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral » ;

Considérant que l'Assemblée nationale, tenant de la Constitution le pouvoir législatif, l'a toujours exercé à chaque période qui précède les élections pour modifier le Code électoral et améliorer la qualité du système électoral ; Que dans ces conditions, l'invitation de la Cour ne prive par la représentation nationale de son pouvoir législatif en vue de réexaminer d'autres dispositions du même code afin d'en améliorer la qualité ;

Considérant que pour faire suite à la décision de la Cour constitutionnelle, il convient, entre autres moyens, de modifier le code électoral à l'effet, d'une part, de rendre conforme à l'article 49 de la Constitution, les dispositions de l'article 142 alinéa 6 de la loi portant code électoral et d'autre part, de rétablir l'égalité entre les titulaires du pouvoir de parrainer dans le respect de l'esprit de la réforme constitutionnelle ayant abouti à l'établissement de l'année électorale.

Considérant que dans ce sens, toute modification doit satisfaire l'impérieuse nécessité de l'égalité entre tous les membres du corps des parrains, de leur légitimité politique et du respect de légalité constitutionnelle dans cette matière ; que l'égalité à rétablir doit l'être aussi bien entre les maires, entre les députés, mais aussi entre les députés et les maires ;

Que si contre ces critères, il est retenu que les députés et les maires en exercice parraineraient en l'état de la législation, la perte de la légitimité politique pour ceux qui renonceraient à être candidats ou, même candidats, ne seraient pas réélus serait manifeste, s'ils devaient pourtant parrainer ; Que s'il est retenu que seuls les maires issus des élections communales et municipales de 2026 seront admis à parrainer, la rupture de l'égalité avec les députés en exercice serait également une tâche dans le dispositif qui sera jugé contraire à la Constitution ;

Que la seule possibilité qui règle à la fois la question de l'égalité entre tous les parrains, maires et députés compris, la question de la légitimité politique en ce qu'ils procéderaient tous des mêmes et plus récentes élections, et la question de la légalité constitutionnelle, est de modifier le dispositif dans le sens que les parrains soient les députés et les maires élus ou désignés à la suite des élections couplées de l'année électorale concernée ;

Considérant que pour y parvenir, il est proposé de modifier l'article 40 de la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin, d'une part en réduisant le délai du dépôt de candidature à 35 jours avant le début de la campagne de sorte à permettre aux nouveaux élus d'être en aptitude réelle de parrainer. D'autre part, il convient d'y ajouter un alinéa qui précise que « dans tous les cas, seuls les députés élus et les conseillers désignés maires au titre de l'année électorale ont le pouvoir de parrainer les candidats à l'élection du Président de la République.

Considérant que d'autres modifications suggérées par la Commission électorale nationale (CENA) méritent d'être prise en compte dans la présente proposition de loi.

C'est au bénéfice de ces observations que je vous prie, monsieur le Président de l'Assemblée nationale, de soumettre à l'examen de la Représentation nationale la présente proposition pour son étude et son adoption.

Loi N°portant modification de la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République du Bénin

L'Assemblée nationale a, conformément à la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin modifiée par la loi n°2019-40 du 7 novembre 2019, délibéré et adopté en sa séance du...., la loi dont la teneur suit :

Article premier : Sont modifiés et ou complétés les articles 40, 41, 71, 77, 92, 94, 138 et 142 de la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République du Bénin.

Article 40 nouveau : La déclaration de candidature est présentée trente-cinq (35) jours avant la date fixée pour le démarrage de la campagne électorale à la CENA. Dans tous les cas, seuls les députés élus et les

conseillers désignés maires au titre de l'année électorale ont le pouvoir de parrainer les candidats à l'élection du duo président de la République vice-président de la République au cours de la même année électorale.

Article 41 nouveau : La déclaration de candidature comporte les nom, prénoms, profession, date et lieu de naissance ainsi que l'adresse complète du ou des candidats. Elle doit être accompagnée de :
- une quittance de versement à la Caisse des dépôts et consignations du Bénin du cautionnement prévu pour l'élection concernée ;
-

Article 71 nouveau : Les bulletins uniques sont présentés sous forme de bloc de cinquante (50) et de (25) vingt-cinq bulletins auto détachables sur des souches numérotées consécutivement. Les numéros des blocs de bulletin envoyés dans une commune doivent être consécutifs, puis répertoriés dans un registre signé et paraphé par tous les membres du bureau de la Commission électorale nationale autonome (CENA). Ils sont fournis par la Commission électorale nationale autonome (CENA).

Article 77 nouveau : Le vote de chaque électeur est constaté par l'apposition de l'empreinte de son pouce gauche à l'encre à tampon en face de son nom en présence des membres du poste de vote.

Article 92 nouveau : Dans chaque poste de vote, dès la fin du dépouillement, les membres du poste de vote remplissent les procès-verbaux de déroulement du scrutin et les feuilles de dépouillement. Le président du PV établit autant de blocs de procès-verbal que de plis à confectionner et de représentants des candidats et des partis politiques en lice.

Article 94 nouveau : Chaque coordonnateur d'arrondissement procède à la mise en cantine des plis scellés destinés respectivement à la Cour Constitutionnelle ou la Cour suprême et à la Commission électorale nationale autonome (CENA) auxquels est joint chaque fois un procès-verbal de constatation.

Ces cantines sont identifiées par arrondissement et sécurisées au moyen de cadenas de sûreté et acheminées la nuit même du jour du scrutin par les voies légales, les plus sûres et les plus rapides, à la Commission électorale nationale autonome (CENA). Le choix des moyens de transport des documents électoraux et de transmission des données électorales relève de la compétence exclusive de la Commission électo-

rale nationale autonome (CENA). Dans tous les cas, les plis scellés ne peuvent être transportés sans qu'ils soient accompagnés, dans le même moyen de transport, du coordonnateur d'arrondissement.

En tout état de cause, la centralisation des cantines et des plis scellés doit être terminée au niveau de la Commission électorale nationale autonome (CENA), au plus tard, le lendemain du jour du scrutin à minuit.

Article 138 nouveau : Le montant du cautionnement à verser par le duo candidats aux postes de président de la République et de vice-président de la République est de cinquante millions (50 000 000) de francs CFA. Ce montant est versé au Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations du Bénin et est remboursable aux candidats ayant obtenu au moins dix pour cent (10%) des suffrages exprimés au premier tour.

Article 142 nouveau : La cour constitutionnelle veille à la régularité du scrutin et en constate les résultats.

L'élection du duo président de la République et vice-président de la République fait l'objet d'une proclamation provisoire.

Si aucune contestation relative à la régularité des opérations électorales n'a été déposée au greffe de la Cour constitutionnelle par l'un des candidats dans les cinq (05) jours de la proclamation provisoire, la Cour constitutionnelle déclare le duo président de la République et vice-président de la République définitivement élu.

En cas de contestation, la Cour constitutionnelle est tenue de statuer dans les dix (10) jours de la proclamation provisoire ; sa décision emporte proclamation définitive ou annulation de l'élection.

Si aucune contestation n'a été soulevée dans le délai de cinq (05) jours et si la Cour constitutionnelle estime que l'élection n'était entachée d'aucune irrégularité de nature à en entraîner l'annulation, elle proclame l'élection du duo président de la République et vice-président de la République

En cas d'annulation il est procédé à un nouveau tour de scrutin dans les quatorze (14) jours de la décision.3

Article 2 : La présente loi qui abroge les dispositions antérieures contraires sera publiée au journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Natondé AKE,
Député à l'Assemblée nationale

Détournement présumé de 79 millions FCFA

dans une coopérative

02 chefs d'agence jugés à la CRIET

La Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) a ouvert, mardi 20 février 2024 dernier, le procès de deux responsables de la Coopérative wesleyenne d'épargne et de crédit (COWEC). Dans ce dossier, deux chefs d'agence sont poursuivis pour avoir sorti plusieurs millions de crédits sur la base de faux documents.

79 millions de FCFA. C'est le montant en cause dans le dossier COWEC Bénin dont le procès est ouvert, mardi 20 février 2024 à la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET). Dans ce dossier, deux chefs d'agence de la Coopérative wesleyenne d'épargne et de crédit sont mis en cause par la structure. Ces deux responsables sont poursuivis pour « abus de confiance, fausses attestations et blanchiment de capitaux ».

Selon l'accusation, il leur est reproché d'avoir octroyé plusieurs millions de crédits fictifs sur la base de faux documents. Les deux chefs d'agence de Cotonou et de Porto-Novo auraient décaissé des produits salariés au profit des fonctionnaires qui n'ont jamais existé. Le représentant de la COWEC-Bénin a déclaré que les prévenus ont réussi à monter des dossiers avec de faux documents de faux fonctionnaires qui travaillent dans six (6) ministères et à la poste. Ces faux documents sont constitués de la fiche de paie, de relevé bancaire de la BOA et

de la Poste du Bénin.

Un faux lieutenant de sapeur-pompier

Le chef d'agence de Cotonou serait allé jusqu'à faire passer son beau-frère pour un lieutenant de sapeur-pompier. Selon le plaignant, il a octroyé 3 800 000 FCFA de crédit à ce beau-frère pour qui il a réussi à monter le dossier avec de faux documents de Lieutenant de sapeur-pompier avec la falsification d'une fiche de l'état-major.

Le représentant de la coopérative a affirmé devant la Cour que les deux prévenus ont également collecté des remboursements de crédit qui n'ont pas été versés dans le compte de la coopérative. Il a estimé le préjudice causé par les deux chefs d'agence à un montant total d'environ 79 millions de FCFA. Il a indiqué que les prévenus ont restitué un peu plus de 5 millions de FCFA. Et il reste un quantum de 73 362 203 FCFA.

Après la déposition du plaignant, la Cour a ordonné aux dirigeants de la Coopérative wesleyenne d'épargne et de crédit de faire le point exhaustif des préjudices et de préciser la part de responsabilité de chaque prévenu. Il faut noter que pour leur inculpation, les deux chefs d'agence ont plaidé non coupable. Ils vont comparaître à nouveau devant le juge le 02 avril 2024.

Donald Kévin Gayet
(Collaborateur extérieur)



Cedeao

Levée des sanctions contre le Niger, libération avec effet immédiat de Bazoum

La Cedeao a tenu un sommet extraordinaire ce samedi 24 février 2024 à Abuja au Nigeria. Plusieurs résolutions ont été prises dont ci-dessous les principales

- Libération avec effet immédiat du président Mohammed Bazoum
- Toutes les sanctions économiques, transfrontalières et aé-

riennes de la CEDEAO et de l'UEMOA levées sur le Niger - La suspension du Niger de toute assistance financière et de toute transaction avec toutes les institutions financières, en particulier la BOAD levée Levée avec effet immédiat des sanctions contre le Burkina Faso, le Niger, la Guinée, le Mali



Affaire de faux visas canadiens

Un père et son fils devant la CRIET

Un jeune homme et son père ont comparu devant la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET) le mardi 20 février 2024 dans le cadre d'une affaire d'établissement de faux visas canadiens à des ressortissants béninois. Les accusés, un père de famille et son fils, se trouvent en détention depuis décembre 2023, accusés d'avoir escroqué des Béninois en leur promettant l'obtention de visas canadiens moyennant finances.

Selon les informations relayées par des médias en ligne, il est reproché aux accusés d'avoir perçu environ 30.000.000 de FCFA auprès de plusieurs Béninois en échange de la promesse de faciliter l'obtention de visas canadiens au Ghana. Au total, 42 passeports béninois sont impliqués dans cette affaire présumée de fraude à l'immigration.

Lors de leur comparution, le jeune homme a affirmé devant le Juge qu'il était également une victime dans cette affaire. En compagnie de ses frères, il aurait suivi la pro-

cedure régulière à l'Ambassade du Canada au Ghana, effectuant les dépôts de dossiers individuellement et en payant les frais requis. Toutefois, un agent aurait perçu les fonds des demandeurs, et le jeune homme aurait reçu une commission de 10.000 FCFA par dossier traité.

Quant au père du jeune homme, il aurait été présent au Ghana pour soutenir ses fils dans les démarches administratives liées aux demandes de visas. Les deux accusés ont été appréhendés après la découverte des faux visas, et le dossier a été renvoyé pour une audience le 16 avril 2024, au cours de laquelle les victimes présumées seront entendues par le juge.

En effet, cette affaire met en lumière les risques liés aux fraudes en matière d'immigration et souligne l'importance de vérifier la légitimité des services proposés lors de demandes de visas ou de permis de conduire.

Précieux AGUETON
(Collaborateur extérieur)

Gestion concertée du front agricole à Banikoara

Le comité de suivi du Parc W sensibilise les communautés à la base

Le Comité de suivi du Parc W a rencontré, mercredi 21 février dernier à la salle des fêtes de la mairie de Banikoara, les agro-éleveurs de la commune. C'est pour les sensibiliser aux mesures de gestion concertée du front agricole situé dans les localités riveraines du Parc W.

Avec les besoins des communautés riveraines qui ne cessent de s'accroître, le Parc W est exposé, depuis plusieurs années, à de graves menaces. Ce qui fait de sa sauvegarde, une lutte de longue haleine. Sa gestion participative et apaisée apparaît donc comme une alternative et il faut sensibiliser la communauté à la base à cet effet. D'où la ren-

contre initiée, mercredi 21 février dernier à la salle des fêtes de la mairie de Banikoara, entre le Comité de suivi du parc et les agro-éleveurs de la commune. C'est sur les mesures de gestion concertée du front agricole situé dans les localités riveraines du parc.

Outre le président du comité, la séance a connu la présence de diverses personnalités et des responsables aux niveaux départemental et communal des forces de défense et de sécurité. Partant du constat que le parc, du fait de la démographie galopante, subit énormément de pressions, il s'est avéré nécessaire, selon tous, de prendre des mesures spéciales impliquant les communautés à la base pour une gestion participative de cette réserve de faune. Mais par rapport à

certaines pratiques agricoles et d'élevage, ils ont décidé de procéder à la sensibilisation. C'est avant toute action de répression visant le déguerpissement des occupants au niveau des zones interdites d'exploitations agricoles dans le parc.

Avec les agro-éleveurs de Banikoara, les échanges ont abouti à une prise d'engagement de respecter les limites infranchissables de la réserve faunique. Ils sont conscients des enjeux environnementaux et des défis sécuritaires auxquels leur commune, du fait de sa proximité avec le parc, est exposée. « Pour une bonne gestion du Parc W, nous sommes prêts à jouer notre partition », a rassuré le maire de la commune, Bio Sarako Tamou.

Coopération Bénin - Pnud 2024-2026 / Réalisation des Odd

Focus sur la résilience, l'emploi et la croissance inclusive

Une approche de développement globale est privilégiée dans le cadre du Programme de coopération entre le Bénin et le Pnud pour la période 2024-2026. Visant à combler le gap en termes de réalisation des Odd, elle met l'accent sur la résilience, la croissance durable, l'emploi et l'inclusion sociale.

D'ici à 2026, la population béninoise, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes marginalisées, devraient profiter des avantages de la bonne gouvernance, de la paix et de la cohésion sociale ainsi que des dividendes d'une croissance économique participative, inclusive et durable. C'est du moins la vision du programme de pays co-conçu qu'entend soutenir le Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud) au Bénin, dans

la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable (Odd). Lancé fin janvier à Cotonou, le Programme de coopération (Cpd) pour la période 2024-2026 met l'accent sur deux piliers considérés comme interdépendants et connectés. Il s'agit de la résilience, la croissance durable et l'emploi d'une part, et de l'Etat de droit, la démocratie, la gouvernance et la cohésion sociale, d'autre part. Le programme est doté d'un budget de mise en œuvre estimé à un montant de 70,16 millions de dollars Us soit plus de 40 milliards F Cfa.

En fait, le Bénin est à mi-chemin de la réalisation des Odd avec un score de 54,4 sur 100, pour l'ensemble des 17 Odd, selon le Rapport sur le développement durable pour le Bénin 2023. D'après le document du Réseau des

solutions de développement durable des Nations Unies (UN Sdsn, juillet 2023), le Bénin a obtenu des scores supérieurs à la moyenne de la sous-région pour la transformation 1 (éducation, genre et inégalité), la transformation 2 (santé, bien-être et démographie), ainsi que la transformation 6 (révolution numérique au service du développement durable). En revanche, le pays est en dessous de la moyenne de la Cedeao, en ce qui concerne la transformation 3 (décarbonisation de l'énergie et industrie durable), la transformation 4 (alimentation durable, terres, eaux et océans), et la transformation 5 (villes et communautés durables). Des efforts importants et soutenus s'avèrent donc nécessaires pour inverser les tendances négatives des Odd.

Lutte contre l'insécurité à Bembèrèkè

Huit armes à feu et des munitions saisies



Une équipe de patrouille du commissariat de l'arrondissement de Gamia, commune de Bembèrèkè, a procédé dans la nuit du jeudi 15 février dernier, à l'arraisonnement de huit armes à feu et d'un stock de munitions de calibre 12. C'est le comportement suspect de trois motocyclistes sur l'axe Gamia-Ganro à hauteur de la localité de Bouay, pendant qu'ils s'approvisionnaient en carburant

dans l'obscurité, qui a attiré son attention.

Selon les informations de la Direction générale de la police républicaine, pendant que l'équipe de patrouille s'approchait d'eux pour procéder à une fouille de sécurité, ils ont pris la fuite, sans demander leurs restes. Sur les lieux, ils ont abandonné leurs motocyclettes et des colis. Ce qui a conduit à la découverte de ce lot d'armes et de munitions.

Réalisation des Odd

Paix et gouvernance en ligne de mire

Le renforcement de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance est aussi au cœur des priorités. Le Pnud fournira un appui pour l'intégration des Odd et de l'Agenda 2063 dans la Vision 2060 de développement du Bénin, le Programme d'action du gouvernement (Pag), les politiques publiques, les documents de programme, le budget de l'Etat et la production de données statistiques. Il proposera des solutions visant à soutenir les services administratifs et judiciaires afin d'améliorer l'accessibilité, l'inclusivité, la transparence et le sentiment de convivialité des usagers tout en diminuant les risques d'exposition à la corruption. Car la performance la moins élevée du Bénin est celle relative à l'accessibilité et à la qualité des services, avec un score de 44,2 sur 100 et des disparités en 2022.

Pour inverser la tendance, les acquis de la numérisation et de la transformation numérique des services publics seront capitalisés et consolidés, avec une amélioration des capacités techniques et

opérationnelles de l'Assemblée nationale, des organes de gestion électorale, des institutions étatiques chargées de la promotion des droits de l'homme, ainsi que des départements administratifs et judiciaires.

Le Pnud continuera à œuvrer à faire entendre la voix des citoyens dans les processus publics et démocratiques, en soutenant les organisations de la société civile (Osc), la participation citoyenne à la prise de décisions et l'engagement dans le suivi efficace de la prestation de services. Il entend contribuer à renforcer les capacités nationales, notamment les Osc, les groupes de femmes, les organisations dirigées par des jeunes et les organismes de bénévoles au niveau communautaire, pour la prévention et la gestion des conflits et le dialogue communautaire en établissant des systèmes d'alerte précoce inclusifs et participatifs. Cela contribuera à la prévention de l'extrémisme violent et au renforcement de la cohésion sociale.

Appartements & Chambres meublées à Porto-Novo

Vous recherchez un appartement meublé à Porto-Novo, "FENOU Guest House" est l'endroit idéal

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement meublé est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres meublées et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements meublés sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

Une seule adresse : FENOU Guest House dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié à Porto-Novo.

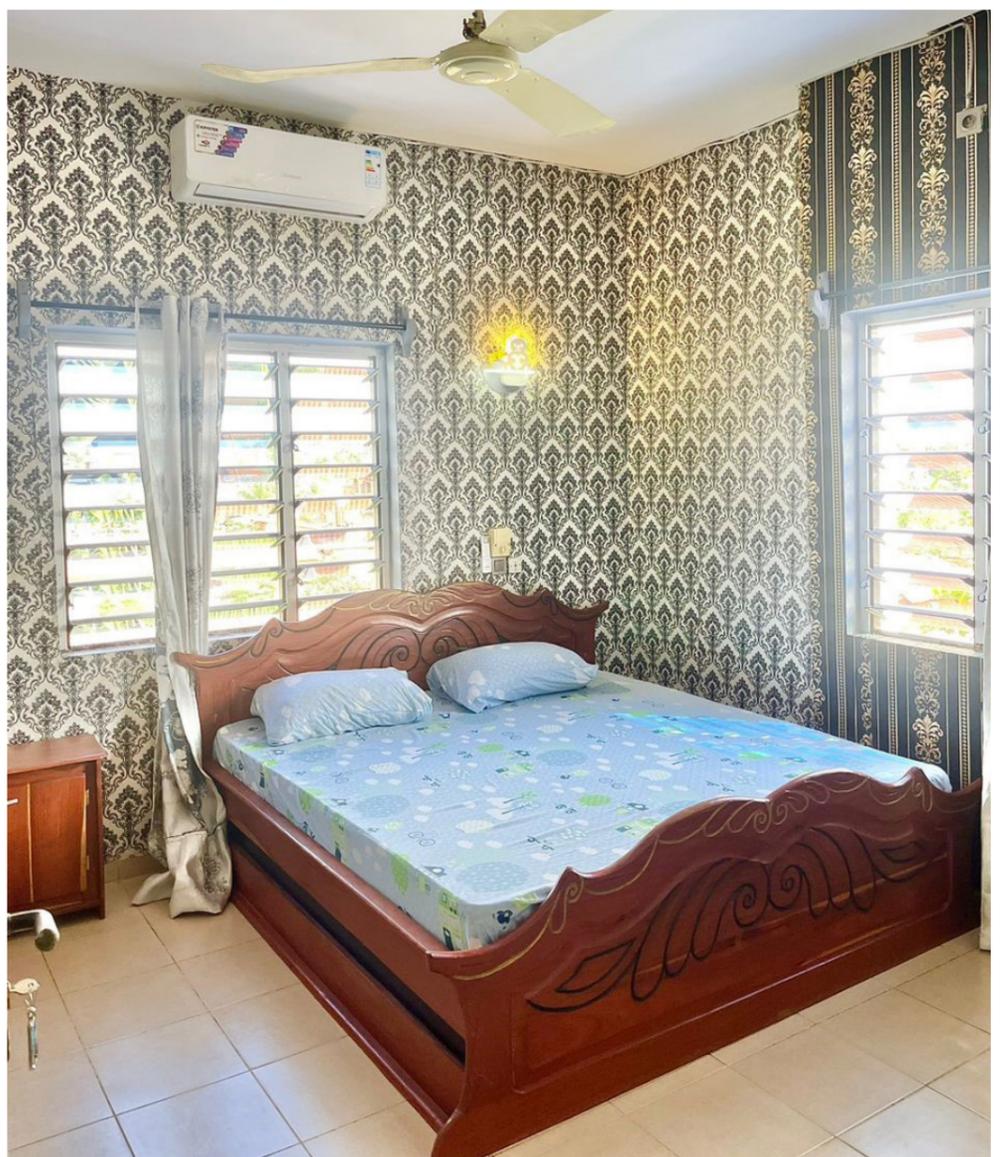


GUEST HOUSE

FENOU

Appartements & Chambres meublées

📞 98 90 46 40



Renseignements et réservations au 55500707 ou 55499999

NOS SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES A PORTO-NOVO

" ELONA HOUSE "

1- Salle **HOUefa** au **REZ-DE-CHAUSSÉE** (200 à 250 places en mode réception)

2- Salle **FENOu** (200 places en mode réception) au 1er étage

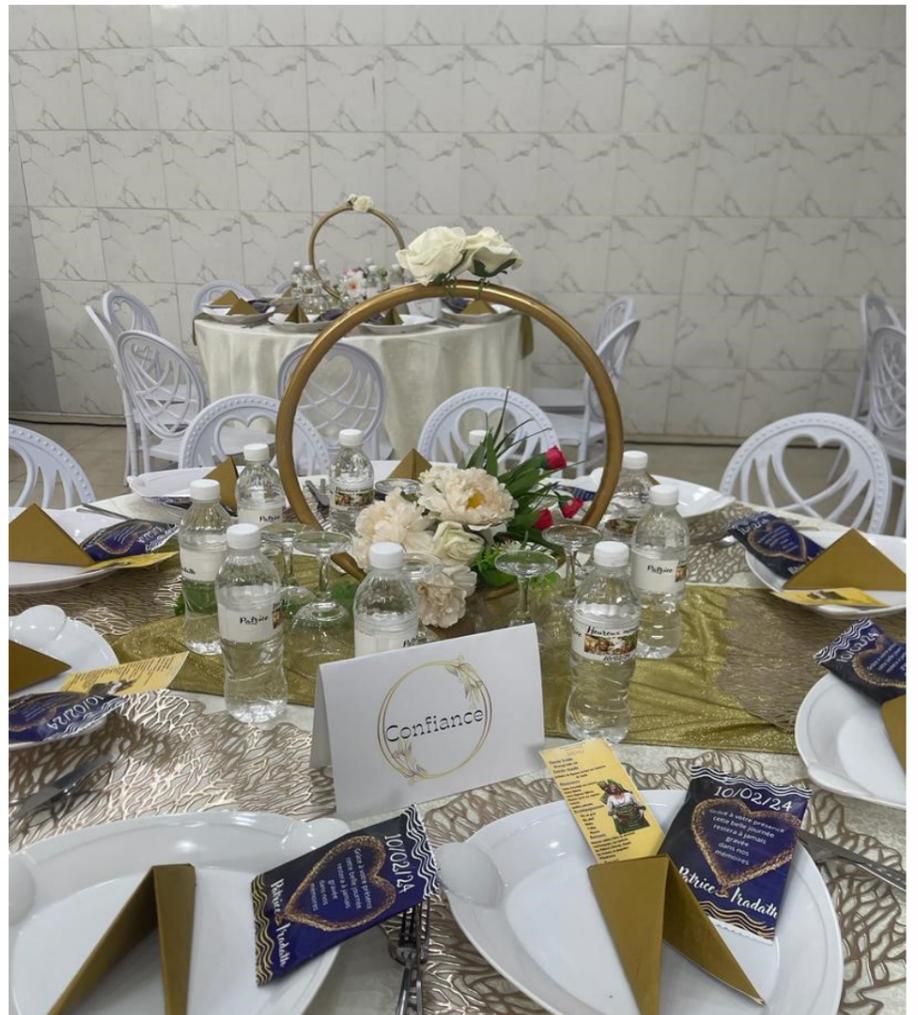
3- **ESPACE FIFAME** à l'**AIR LIBRE** (Près de 400 places en mode réception).

4- Salle **FINAGNON** au **REZ-DE-CHAUSSÉE**: cette salle contient 30 à 40 personnes en mode réception.



SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE

98 90 46 40



Renseignements et réservations au **55500707** ou **55499999**

Préparatifs des Jeux Africains 2024

Descente du Ministre des Sports à la Fédération Béninoise de Cyclisme

En prélude à la participation du Bénin à la 13^{ème} édition des Jeux Africains prévus à Accra au Ghana du 8 au 23 mars 2024, Monsieur Benoît DATO, Ministre des Sports, était dans la matinée de ce jeudi 22 février dans les locaux de la Fédération Béninoise de Cyclisme. Objectif : s'assurer des dispositions prises par la Fédération en vue d'une meilleure participation des athlètes béninois.

À sa descente, le Ministre des Sports a eu droit à une visite guidée suivie d'entretien avec Madame Kimberly COATS, présidente de l'ONG Team Africa Rising. Elle a présenté le Zwift qui est un programme d'entraînement physique en ligne pour le cyclisme et la course à pied ; un programme qui permet aux utilisateurs d'interagir, de s'entraîner et de concourir. Le président de la Fédération Béninoise de Cyclisme, Monsieur Romuald HAZOUME, est revenu sur le partenariat avec cette Organisation qui,

selon ses dires, a permis au Bénin d'avoir vingt-huit (28) vélos et hissé haut le drapeau national.

"J'ai été séduit par tout ce que j'ai vu. On est fier de vous pour le travail et pour le résultat. Vous n'attendez pas les compétitions pour vous préparer (...). Nous allons jouer notre partition", a déclaré le Ministre des Sports. Et d'ajouter : "Aujourd'hui nous avons beaucoup d'ambitions. Le Gouvernement du Président Patrice Talon a placé le sport béninois au rang des priorités, celui de le rendre plus compétitif, attrayant et valorisant pour



ses acteurs, ainsi qu'il a été indiqué dans la vision PAG 2021-2026

Face aux athlètes mis au vert depuis quelques jours, le patron des Sports béninois a réitéré le soutien du Gouvernement du Président Patrice TALON aux diverses initiatives de la Fédération. Dans un message engageant, le

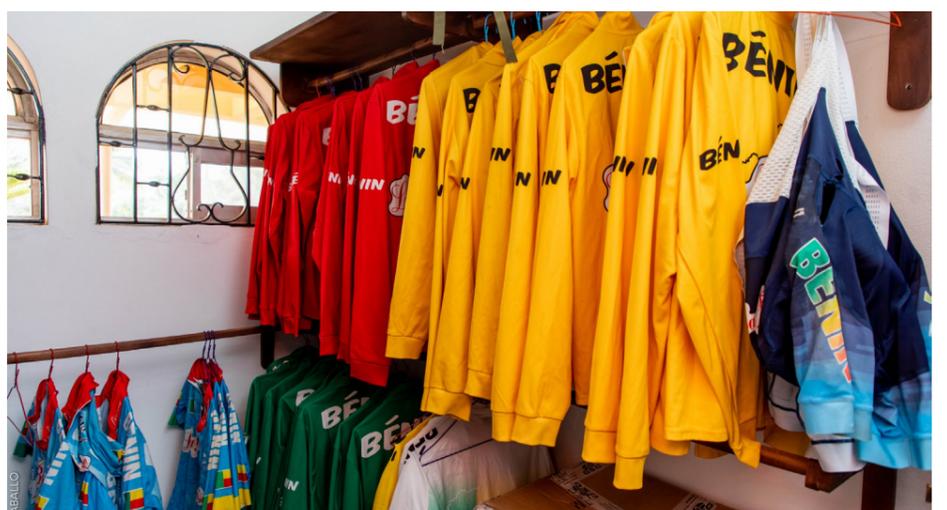
ministre Benoît DATO a invité les représentants du Bénin à poursuivre dans cette dynamique.

Dans le classement des Nations africaines de cyclisme, le Bénin est passé de la 17^{ème} place en 2021 à la 10^{ème} place en 2023 sur les 54 nations. Une performance impressionnante saluée par le

patron des Sports Benoît DATO.

Pour les Jeux Africains 2024, le Bénin sera représenté dans cette discipline par les athlètes élites et les U23. Cette compétition servira également de qualification officielle pour les 33^è Jeux Olympiques de Paris 2024.

Album photos



« Hwétanou » de vodun Agboé à Djègbadji

Union de prières et retrouvailles pour les descendants de Guêdê-Togboé

Les fils et filles de la collectivité Guêdê-Togboé magnifient du 20 au 29 février, le vodun Agboé « dieu de la mer » et d'autres vodun apportés par leur aïeul Guêdê quand il était apparu pour la première fois en mer. Dénommée « Spécial festival vodun Agboé », la commémoration réunit les descendants de la collectivité, qu'ils soient au Bénin, au Togo ou au Nigeria.



le village et tous les descendants de la collectivité. Elle se déroule de très rares fois pendant des décennies ou à l'occasion de la sortie de vodunsi en fin d'internat au couvent, et diffère de la fête ancestrale et autres commémorations annuelles de la localité.

A l'intérieur du couvent Agboé, tôt dans la matinée de le mercredi 21 février dernier, Agboénon Toï, chef du culte Agboé, préside la libation aux vodun Agboé, Ahouanga, Avlékété, Houénou et Houn Lokoe. Ces moments d'intenses consultations divinatoires, d'offrande d'animaux et de prières sont suivis d'une parade publique des fidèles vodun, confor-

mément à leur rite.

« Le vodun ne fait pas de mal; il fait du bien. Supposons que ton enfant est malade et après consultation, on te demande de faire des libations à tel ou tel vodun. Les gens trouvent satisfaction s'ils arrivent à le faire », assure Agboénon Toï.

Les descendants de la collectivité Guêdê-Togboé Amanh ne sont pas qu'à Djègbadji à Ouidah. Ils sont également au Togo, au Nigeria et dans plusieurs autres villes au Bénin telles que Grand-Popo, Comé, Cotonou, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Kpomassè et Abomey-Calavi. Attachés à leurs culture et origine, nombreux sont-ils à répondre présents à l'appel du chef de culte pour la célébration spéciale 2024.

« C'est la première fois que j'assiste à une telle cérémonie. C'est une grande fierté pour nous et pour la famille qui nous a envoyés ici. Il est important pour nous de conserver notre tradition, ce que nous avons hérité de nos aïeux, en tissant la nouvelle corde au bout de l'ancienne », a indiqué Apollinaire Abikou, l'un des représentants des familles de la diaspora. Il assure repartir heu-

reux à Cotonou où il réside. Une fois chez lui, Apollinaire Abikou promet de rendre compte fidèlement de ce qu'il a vu afin d'inciter d'autres descendants à participer à de telles célébrations coutumières.

« Ce que je vais leur dire, c'est ce que j'ai vu ici et je vais leur suggérer qu'à Tchahounkpané (Cotonou) et dans les autres localités où nous résidons, nous puissions organiser de pareilles cérémonies et inviter nos frères et sœurs qui sont dans les pays voisins et dans diverses villes du Bénin », indique le quinquagénaire.

« Aujourd'hui, c'est Djègbadji qui est en fête, demain ça peut être Djèfa (Sèmè-Podji) ou Agbannankin (Togo), Adjido (Badagri-Nigeria) ou encore Tchahounkpané », renchérit Paul Dossou Fanou, descendant de la collectivité et membre du comité d'organisation, qui lance un appel à « l'union sacrée au sein de la collectivité ».

Le festival vodun Agboé prend fin le 29 février prochain avec au menu, entre autres, des parades de vodun et de grandes réjouissances.

Ministère des Petites et moyennes Entreprises

De nouveaux défis à l'horizon (Les travaux ouverts par le ministre Modeste Kérékou)

Modeste Kérékou, ministre des Petites et moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, a procédé à la revue du Plan de travail de son département pour le compte de 2023. Il a, à l'occasion, engagé ses collaborateurs à plus de performances pour l'atteinte de meilleurs résultats en 2024, le jeudi 22 février dernier, au siège du ministère, à Cotonou.

« Je considère que notre ministère est plus qu'un ministère d'Etat en raison des sectoriels : emploi des jeunes, artisanat, petites et moyennes entreprises. Tous les Béninois sont avec nous. C'est pourquoi nous devons prendre conscience de l'importance du département ministériel dont nous avons la charge ». Tels sont les mots de Modeste Kérékou, ministre des Petites et moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, à l'ouverture des travaux consacrés à la revue du plan de travail annuel 2023, et au lancement de celui de l'an-

née en cours. Sur un budget prévisionnel de 9 329 161 000 F Cfa, le montant engagé s'élève à 7 524 602 000 F Cfa, soit un taux d'exécution de 80,66 % et un ordonnancement de 6 654 238 000 F Cfa (71,33 %). « Tout en vous remerciant pour les résultats qui sont atteints, je ne suis pas satisfait quand je regarde le chemin parcouru en dépit des difficultés rencontrées, parce que avec la qualité des hommes et des femmes que nous constitutions, j'ai la faiblesse de penser que nous pouvons mieux faire », a indiqué le ministre Modeste Kérékou. Il en demande da-



vantage à ses collaborateurs pour relever les défis et combler les attentes des Béninois dans les différents sous-secteurs à savoir, l'emploi des jeunes, la promotion des petites et moyennes entreprises, l'artisanat. Modeste Kérékou rappelle que dans les économies comme celle du Bénin, les petites et moyennes entreprises (Pme) constituent le moteur de la croissance. Car, elles créent de la richesse, de la valeur et offrent des possibilités d'emploi aux jeunes.

Ainsi, à l'en croire, si l'Etat n'a pas vocation à gérer les Pme à la place de leurs promoteurs, il a tout de même vocation à structurer l'écosystème entrepreneurial, et à donner des facilités, des opportunités aux promoteurs agréés qui s'y exercent, mais également aux jeunes qui nourrissent l'ambition de s'y investir. « Dans un contexte comme le nôtre où l'on n'est plus en capacité de donner de l'emploi à tous les jeunes qui sortent de nos universités, de nos centres de for-

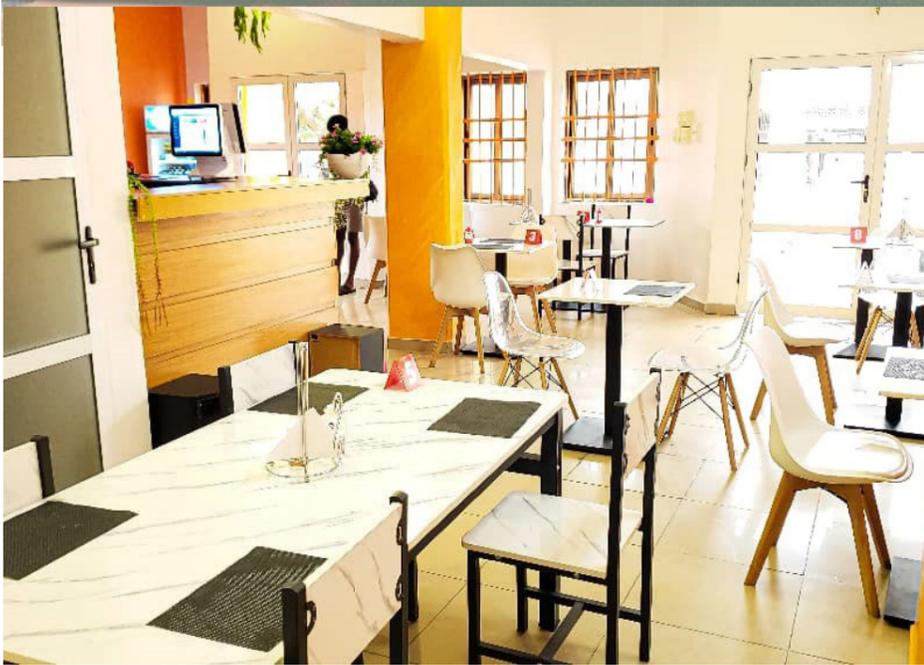
mation et qui sont en quête légitime d'un emploi décent, nous avons la responsabilité et le devoir d'être les ouvriers de la promotion du développement des micro, petites et moyennes entreprises », a insisté le ministre des Petites et moyennes Entreprises, et de la Promotion de l'Emploi. Quant au secteur de l'artisanat qui emploie un actif sur quatre au Bénin, et qui est aussi en proie à beaucoup de difficultés notamment en ce qui concerne la professionnalisation du secteur, il est attendu du secteur public, rappelle le ministre Kérékou, l'appui légitime à accorder aux artisans. Ainsi, pour le ministre des Petites et moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, les défis sont nombreux, la contribution de toutes les compétences est alors requise pour l'atteinte des résultats.

BIENVENUE À LA CASSEROLE DE LA CAPITALE!

Notre restaurant vous offre un cadre élégant et raffiné pour prendre vos repas en journée comme en soirée. Profitez de la tranquillité et de l'esthétique des lieux pour charmer votre estomac. Nous disposons d'un espace confortable ayant tout l'équipement nécessaire pour vous permettre de manger à votre aise.

Faites donc un tour et vous ne serez pas déçu.

Nous sommes situés au carrefour sadognon à côté de la station.



Venez passer vos heures de pause au restaurant

PRÊT À MANGER

Profitez de notre incroyable buffet, ou passez une commande spéciale

+229 52939595
PRÊT À MANGER
PRÊT À MANGER

Nous vous attendons avec impatience

Côte d'Ivoire

Ouattara gracie 51 détenus dont des proches de Gbagbo et Soro

Le chef de l'Etat ivoirien, Alassane Ouattara, a décidé de gracier 51 détenus condamnés pour les violences post-électorales ou pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Parmi les bénéficiaires, des proches de l'ancien président Laurent Gbagbo et de l'ex-premier ministre et ex-chef du parlement Guillaume Soro.



Bonne nouvelle pour des détenus en Côte d'Ivoire. Au terme d'une réunion du Conseil national de sécurité, jeudi 22 février 2024, le président ivoirien, Alassane Ouattara a décidé de gracier cinquante-et-un (51) civils et militaires condamnés pour des infractions liées à la crise post-électorales ou pour des faits d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

Parmi les bénéficiaires de la mesure de grâce figurent plusieurs proches de l'ancien président ivoirien, Laurent Gbagbo dont le Général Brunot Dogbo Blé et les colonels Jean Aby et Léopold Ouhoukou Mody. Accusés d'être impliqués dans le rapt et le meurtre de quatre expatriés le 4 avril 2011 au Novotel d'Abidjan, l'ancien chef de la garde républicaine, le Général Brunot Dogbo Blé, et ses deux adjoints ont été condamnés, en avril 2017, à 18 ans de prison ferme, par la Cour d'assise d'Abidjan.

Des proches de l'ex-premier ministre et ancien chef du parlement ivoirien, Guillaume Soro, figurent sur la liste des bénéficiaires. Entre autres : Souleymane Kamagaté dit Soul to Soul, ex-chef du protocole de Guillaume Soro, Affoussiata Bamba Lamine, ancienne ministre de la Communication, et Touré Moussa, son chef de la communication, condamnés à 20 ans de prison.

Ils avaient été reconnus coupables de même que Guillaume Soro aujourd'hui en exil, des faits de « com-

plot », « tentative d'atteinte contre l'autorité de l'État » et « diffusion et publication de nouvelles fausses jetant le discrédit sur les institutions et leur fonctionnement, ayant entraîné une atteinte au moral des populations ».

Le président ivoirien a expliqué dans un tweet que sa décision s'inscrit « dans le cadre de la consolidation de la paix et de la cohésion » en Côte d'Ivoire. Cette décision fait suite à la 34e coupe d'Afrique des Nations organisée en Côte d'Ivoire et remportée par les Eléphants.

Erection d'un mémorial pour les victimes

Alassane Ouattara a aussi eu une pensée des victimes des crises post-électorales. Mercredi 21 février 2024, apprend le communiqué du Conseil national de sécurité, s'est tenue, sur instruction du président Alassane Ouattara, une rencontre à la Primature, entre le Premier ministre, Chef du Gouvernement et les associations des victimes, en vue de leur réitérer la compassion et le soutien de l'État et les exhorter au pardon.

Le président ivoirien a donné des instructions afin que des « mesures immédiates » soient prises pour l'érection dans les plus brefs délais, d'un Mémorial en hommage aux victimes des graves crises que le pays a

connues, au cours de ces dernières années.

« Ce monument commémoratif, en plus de servir de lieu de mémoire, vise à inciter chaque Ivoirienne et chaque Ivoirien à œuvrer, sans cesse, pour la paix afin que de tels crimes ne se reproduisent plus jamais dans notre pays », lit-on dans le communiqué.

Les crises post-électorales en Côte d'Ivoire ont fait plusieurs milliers de décès en 2011 et en 2020.

LISTE DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DE LA GRÂCE PRÉSIDENTIELLE

1. ABY JEAN
2. DOGBO BLE BRUNOT
3. GNATOA KATET PAULIN
4. KIPRE YAGBA
5. OHOUKOU MODY LEOPOLD
6. OSEE LOGUEY
7. COULIBALY SINDOU
8. TRAORE LAMINE
9. FOFANA KOUAKOU KONAN ALIAS BENITO
10. KASSE KOUAME JEAN BAPTISTE
11. KONE ARDJOUA
12. SILUE NEGUERDJOMAN EMMANUEL
13. BAMBA SOULEYMANE
14. DOSSO SEYDOU
15. KAMAGATE ADAMA
16. AKPO KOUA JULES
17. MOLLOU BEN N'GUESSAN,

18. KOUAME YAO ARTHUR LEZOU
19. N'DRAMAN ABAGNINAN
20. ADON KOUADIO EBROTTIE HYACINTHE
21. FANOUX ERIC MICHEL
22. YAO YAO PAUL
23. DEGUI TAPE JULIEN OLIVIER
24. ADAMA KONE
25. VALET BRICE-ERIC
26. KOUAKOU PELY
27. BROU ALLA ERICE
28. DIGBEU KOUADIO RODRIGUE MICHEL
29. ANOUH KOUADIO CLOVICE
30. DIARRASSOUBA BRAHIMA
31. BALLO ASADÉ
32. AMICHIA ALEXIS PIERRE
33. KONE OUMAROU
34. BAKAYOKO MOUSTAPHA
35. OUATTARA SÉKOU
36. DIOMANDE MAMADOU
37. SILUE NANGA LACINA
38. TOURE ALI FRANCK
39. KONE IBRAHIM KHALIL
40. GOBLE ZIKÉ FRANÇOIS
41. Cisse IBRAHIMA
42. AFFOUSSIATA BAMBA LAMINE
43. KONE KAMARATE SOULEYMANE
44. TOURE MOUSSA
45. ISSIAKA FOFANA
46. BROU SERGE PACOME DURAND
47. FETE KOUAKOU JEAN HENRI
48. GBELE HORY GUY FLAVIEN
49. NIAMKEY EKOLAN NORBERT
50. RABE CHARLES OLIVIER
51. DJIRE DAWÉ MAURICE

LISTE DES PERSONNES POUVANT BÉNÉFICIER DE LIBERTÉ PROVISOIRE

1. DAZIRIGNON DAZIRIGNON ANGE ARISTIDE
2. DOGO GNATO ANGE
3. GBALLOU DANON GEORGES
4. LATH MÉLIANE MARIE REINE
5. SARRE GUY
6. SERI DOUA ALAIN

Efms et Lycée des jeunes filles de Parakou

Le faible taux des inscriptions au centre des échanges du Cdcc

Les maires des communes du Borgou et leurs adjoints, ainsi que les membres des conseils de supervision, puis les secrétaires exécutifs ont pris part, ce jeudi 22 février dernier à la préfecture de Parakou, au premier Conseil départemental de concertation et de coordination (Cdcc) du Borgou au titre de l'année 2024. Au centre de leurs échanges, il était question des faibles taux des inscriptions des apprenants à l'Ecole de forma-

tion médico-sociale (Efms) et au Lycée des jeunes filles de Parakou.

Le Conseil départemental de concertation et de coordination (Cdcc) du Borgou a tenu, ce jeudi 22 février dernier à la préfecture de Parakou, sa première session ordinaire au titre de l'année 2024. Entre autres points inscrits à son ordre du jour, il y avait les faibles taux des inscriptions des apprenants à l'Ecole de formation médi-

cée des jeunes filles de Parakou.

En effet, avec la mondialisation qui fait aujourd'hui de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle, un pilier pour le développement d'un pays, le Bénin et le département du Borgou devraient beaucoup attendre de l'Efms de Parakou. Malheureusement, les attentes peinent à être comblées. Depuis la fermeture de la spécialité des aides-soignants, il y a quelques an-

nées, l'école donne l'impression de ne plus exister. En effet, avec la suppression de cette spécialité, l'école ne cesse de voir son effectif en baisse, malgré les nouvelles filières qui ont vu le jour.

Il y a également la baisse de l'effectif des apprenantes du Lycée des jeunes filles de Parakou qui était aussi au centre des échanges. La situation, selon le maire de Nikki, Lafia Joseph Gounou Roland, n'est pas du tout reluisant. « De 15 groupes

pédagogiques, en temps normal, on est passé aujourd'hui à 10», alerte-t-il. Pour le maire et les autres participants, il y a de quoi s'inquiéter, surtout que ce lycée et l'Efms faisaient l'objet d'une grande fierté hier.

La question relative à la mobilisation des ressources au niveau des communes n'a également pas été occultée.



ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40